Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_09_30-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
À l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 15/09/2026
Et
Publication ou notification du : 15/09/2026

L'an 2026, le 10 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. PERRIOT Benjamin, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

A été nommé secrétaire : Mme Marie-Françoise ROUSSEAU

N° 2026_D_30

DÉSIGNATION REPRESENTANT CLECT

Le Conseil communautaire, **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-5 XII,
- Le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV,
- La délibération n°2026-52 du 28 avril 2026 de la CCPG
- Les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) en vigueur ;

Considérant

- Que la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences ou d'équipements entre les communes membres et l'EPCI ;
- Que par cette même délibération, le Conseil communautaire a fixé la composition de la commission à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour les communes dont la population n'excède pas 1 000 habitants ;
- Que, conformément au tableau de répartition annexé à ladite délibération communautaire, il appartient au Conseil municipal de Grangermont de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT ;

Entendu l'exposé des motifs de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.
- **DÉSIGNE** en qualité de membres devant siéger au sein de cette commission pour la durée du mandat restant à courir :
 - Représentant titulaire : Mme GOFFINET Stéphanie
 - Représentant suppléant : M.PERRIOT Benjamin
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_09_30-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

Pour copie conforme :
En mairie, 10/09/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

MAIRIE DE GRANGERMONT
45390

Le Secrétaire de séance
Marie-Françoise ROUSSEAU